

INFOS CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN DÉCEMBRE 2019 • N°83

Fermeture
de la FDC 67
entre Noël et
Nouvel An

Voir page 4

*Joyeuses fêtes
de fin d'année*

Gérard Lang, les membres
du conseil d'administration,
le personnel de la FDC 67,
les opérateurs du Cyné'Tir
et du Tunnel de tir,
les moniteurs du Ball-trap
et la rédaction
vous souhaitent
de joyeuses fêtes
de fin d'année.



**10 ans
de formations
à la FDC 67**

Pages 8 à 13



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS DU BAS-RHIN

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 29 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein
Tél. 03 88 98 80 11
www.kleininterautos.com
kleininterautos@9business.fr

FRANKONIA

*votre partenaire privilégié
pour votre saison de chasse*

Fête Noël

FRANKONIA fête Noël dans nos
filiales Ensisheim et Vendenheim

6 et 7 DÉCEMBRE prochain

Au programme:

- Ambiance de Noël
- Un grand jeu avec des bons d'achat à la clé
- De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- Le vendredi soir en nocturne jusqu'à **22:00**

1
Hoppe's Solvant
armes hoppe's 9
€ 9,95



2
Set de
battue



39,95
€ 14⁹⁵
Économisez
€ 25,-

1 HOPPE'S Solvant armes hoppe's 9

Solvant armes hoppe's 9 150 ml, idéal pour l'entretien des armes modernes. Non dangereux pour les autres matériaux. Odeur traditionnelle du Hoppe's 9. Bio-dégradable. Non inflammable. Contenance: 150 ml.
No. 2006471

9,95 €

2 FRANKONIA Set de battue

Couteau, bonnet et écharpe polaire. Avec cet ensemble pratique, pour elle et lui, vous êtes équipés efficacement pour la chasse.
No. 2004432

39,95 14,95 €

VENTE PAR CORRESPONDANCE:

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59
mail@frankonia.fr
frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50





Alexandre Derrez
Directeur



Alexandra Barthel-Dick
Rédactrice en Chef IC 67,
Formations et Communication
03 88 79 83 81



Valérie Villard
Assistante de Direction,
Régisseur, Validations permis,
Réservations Cyné Tir et Tunnel de tir
03 88 79 83 80



Camille Ferrer
Comptable



Amandine Abi Kenaan
Secrétaire administrative,
Accueil, Standard, Secrétariat général
03 88 79 12 77



Nicolas Braconnier
Technicien chef, Formations, FARB,
Aménagements, Dossiers techniques
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Technicien, Formations,
Animateur Mobil'Faune, Herrenwald,
SAGIR, Expo Trophées, Petits Gibiers
06 80 80 24 85



Emmanuel Schnitzler
Technicien Grande Faune et Prédicateurs,
Gestion des Plans de chasse
06 80 74 70 39

Le mot du Président

Série noire...



« Encore ? » « Non, ce n'est pas possible ! » c'est par ces quelques mots que l'annonce du dernier accident de chasse en date a été accueillie. Huit, c'est le chiffre terrible du nombre de personnes tuées depuis le début de la saison de chasse, 5 en à peine 1 mois dont 3 sur un seul weekend ! Trop c'est trop ! La colère gronde, forte dans le rang des chasseurs ou des non chasseurs.

Que dire quand l'inconscience de quelques-uns impacte à ce point la vie des autres ? Car oui, un mauvais tir, le non-respect des distances de sécurité, la non identification de la cible, détruit des vies. Pas seulement celles des victimes, qui la perdront ou se retrouveront marquées dans leur chair, subissant au quotidien les conséquences de leurs blessures plus ou moins graves, plus ou moins handicapantes. Mais aussi la vie des autres, celle de ceux qui les accompagnent tous les jours, les conjoints, les parents, les enfants aussi. La vie aussi, de celui qui a fauté, du poids de sa conscience, du regard qui le juge, sans complaisance, et qui condamne.

Et dans une moindre mesure, la vie de tous les chasseurs, qui, mis dans un même sac, deviendront la cible de tous ceux qui n'attendaient que le faux pas pour insulter, menacer de mort, traîner dans la boue toute une activité, toute une communauté, réclamer des sanctions comme on réclamait jadis la tête des nantis, au bout d'une pique !

Pourtant, la formation, l'information est là. Malgré les règles de sécurité annoncées au rond avant les battues, l'obligation par le SDGC du port du gilet rouge-orangé fluo ou encore la matérialisation des 30°, dont le non-respect est responsable de 80 % des accidents, il n'est pas rare d'observer sur le terrain des chasseurs, pêchant souvent par excès de confiance, se moquer de toutes ces règles de base.

Comme le réclame le Président de la FNC Willy Schraen dans un communiqué (voir page 19), c'est aux patrons de chasse, présidents d'associations ou de sociétés de chasse de « faire le ménage » dans leurs rangs. Bannir ceux qui ne respectent pas la règle et qui mettent en danger la vie d'autrui. Ce n'est peut-être que comme ça que tous ces « indéliçats », forcés de rester à la maison, comme un enfant que l'on punit, prendront conscience de leur dangerosité !

Gérard Lang, Président de la FDC 67

SOMMAIRE

Actualités	4-7	FNC – Lettre ouverte	19
10 ans de formations à la FDC 67	8-13	Messes de St Hubert	20-21
Histoire	14-15	Brèves	22-23
Formation secourisme	16	Shopping	24
Procès-verbal de CA	18	Petites annonces	26



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • Tél. 03 88 79 12 77
Fax : 03 88 79 33 22 • Courriel : fdc67@fdc67.fr • Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.

**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

Fermeture de la FDC 67 entre Noël et Nouvel An

Les bureaux de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin seront fermés à partir

du mardi 24 décembre 2019 à 12h

avec une réouverture au public le jeudi 2 janvier 2020 à 10h.

Pensez à prendre quelques précautions (kits trichine) et vérifications (validations de permis) pour passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Frimas d'hiver

En cas de verglas ou de neige abondante persistante, l'accès à l'Espace Chasse et Nature est difficile. Merci de vérifier par téléphone l'ouverture de la FDC 67 au **03 88 79 12 77**

Permis - Trichine - Validation Permis 2019/2020

Si vous chassez durant cette période, pensez dès à présent :

- à valider votre permis de chasser si nécessaire,
- à valider un permis temporaire si vous êtes invité ailleurs.

Pour pouvoir être traitées avant notre fermeture annuelle, les commandes par courrier ainsi que les paiements par virement devront nous parvenir au plus tard le 19 décembre 2019, les validations sur place se feront jusqu'au 24 décembre 12h.

Trichine

Le ramassage des kits trichine se fera tous les lundis, comme d'habitude et dans les mêmes conditions.

Compte tenu des jours fériés (25 et 26 décembre et 1^{er} janvier) les résultats ne pourront être communiqués qu'à partir du vendredi 27 décembre 2019 et le 3 janvier 2020 respectivement.

Rappel : Prière de bien vouloir remplir correctement les fiches et regrouper tous les prélèvements d'une même battue dans un grand sachet.

Vérifier que votre stock de kits trichine soit suffisant jusqu'à notre retour le 2 janvier 2020.

Cerf abattu dans une propriété privée Suite et fin

Souvenez-vous de cette affaire qui, il y a deux ans, avait fait grand bruit : un cerf chassé à courre, qui avait trouvé refuge dans une propriété, avait été abattu par le maître d'équipage. « Le parquet de Compiègne vient de classer sans suite la

plainte qui concernait l'auteur du coup de feu sur le cerf qui s'était réfugié dans un jardin. Une décision tout à fait normale puisque c'est sur ordre de la gendarmerie que le chasseur avait agi. Il ne s'agissait pas de finir la chasse en ville, car les chiens étaient retirés depuis

longtemps déjà, mais bel et bien de prévenir tout risque d'accident entre le cerf et les nombreux badauds qui s'étaient massés rapidement. »

Une première victoire pour les chasseurs.

Quand la FDC des Landes dit **STOP** aux dégâts

Contrairement à ce qui se passe dans les départements à droit local (Alsace-Moselle), ce sont les Fédérations Départementales des Chasseurs qui indemnisent les dégâts des grands gibiers. Leur moyen de financement principal étant jusqu'à présent les timbres grand gibier départemental et/ou national et la vente de bracelets de marquage.

Avec la suppression du timbre grand gibier mais aussi et surtout l'augmentation constante des dégâts, quelques fédérations se retrouvent aujourd'hui dans des situations

inextricables. Ainsi, la Fédération des Landes, lors d'une réunion exceptionnelle de 600 personnes (chasseurs, agriculteurs, chambre d'agriculture, Réserves naturelles pour les espaces protégés, ONF et forêt privée ont fait salle comble) a fait voter une motion de censure afin de cesser tout paiement concernant les dégâts de gibier à compter du 1^{er} janvier 2020.

« À partir de cette date, la fédération n'indemniserait plus personne, faute de quoi elle serait de toute évidence en grande difficulté

... la fédération des Landes n'indemniserait plus personne

financière. La fédération espère obliger l'ensemble des fédérations des chasseurs de France ainsi que la fédération nationale à trouver une solution d'urgence lors d'un congrès extraordinaire organisé à ce sujet les 22 et 23 octobre 2019...

Après une longue présentation technique, un même constat partagé : il n'y a pas d'autre alternative que de rompre avec le système en place ! Sans surprise, la salle a entériné sans difficulté et à la majorité la stratégie courageuse de sa Fédération. »

La chasse française et la réforme du système d'indemnisation des dégâts de sangliers

Lors d'une AG Exceptionnelle, qui s'est tenue les 22 et 23 octobre derniers, en présence de nombreuses personnalités politiques tels M. Didier Guillaume, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation ou Mme Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, Willy Schraen, Président de la FNC a rappelé à quel point il était urgent de réformer le système d'indemnisation des dégâts de sangliers. En effet, depuis les années 70, le nombre de sangliers prélevés par an est passé de 30 000 à 750 000 individus (soit une multiplication par 25) rendant insupportable pour de nombreuses Fédérations de Chasseurs l'indemnisation des dégâts. Certaines sont d'ailleurs proches de la cessation de paiement...

Le but de cette rencontre, avec les politiques et autres acteurs de la naturalité française, était de trouver une nouvelle stratégie de gestion des



dégâts. Ainsi, il a été confié à la FNC de proposer de nouvelles mesures de réforme de l'indemnisation. Lors de cette AG justement, les présidents de FDC ont pu s'exprimer sur ce sujet.

Aux différentes questions posées, 93 % se sont prononcés en faveur d'une réforme du système, 94 % sont favorables à la recherche d'un cofinancement des dégâts, 96 % souhaitent conserver la gestion des dégâts, mission de service public,

90 % souhaiteraient pouvoir disposer d'une « boîte à outils » dans laquelle chaque président pourrait utiliser la mesure de son choix à sa seule initiative, 95 % sont pour un « toilettage » de la procédure d'estimation des dégâts et enfin 98 % ont voté en faveur d'une évolution des règles ou des sources de financement, et de la possibilité de donner mandat au CA de la FNC pour négocier ou mener une action judiciaire.

La viande rouge, pas si mauvaise que ça

Une récente étude menée par une équipe de scientifiques (dirigée par Bradley Johnston, professeur associé d'épidémiologie à l'université Dalhousie au Canada, et directeur du groupe NutriRECS) vient jeter le trouble dans le monde scientifique. En effet, depuis de nombreuses années, des études scientifiques avaient fait état des risques liés à la consommation de viande rouge et de produits carnés transformés, modifiant en cela les préconisations en matière d'alimentation (l'apport principal de protéines,

si animales, restant la viande blanche et les œufs). Recommandations d'ailleurs largement relayées par l'OMS et devenues depuis la règle. Cette nouvelle étude contradictoire semble démontrer que le bénéfice d'une alimentation non carnée ne permettrait pas de réduire de façon significative les risques de cancers (notamment colorectaux), de maladies cardiovasculaires ou de diabète. Devant cette nouvelle polémique, l'on pourra peut-être donner le mot de la fin à John Ioannidis, professeur de médecine à l'université de



Stanford «...il existe des messages plus simples et plus importants, tels que la nécessité de manger avec modération et de ne pas devenir obèses.» ●



VISION SUR NOS FORÊTS DE DEMAIN

Une conférence intitulée « Vision sur nos forêts de demain », a été organisée le 20 septembre 2019, à l'initiative du Pays de Sarrebourg et de l'association des bénéficiaires des droits d'usage de Dabo, dans l'espace Léon IX. Cette conférence comprenait trois intervenants : Christian Diss, président de l'association Bois bourgeois, Annik Schnitzler, professeur d'écologie à l'Université de Lorraine, Jean-Claude Génot, coordinateur du pôle Patrimoine nature au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Y ont été développés les caractéristiques des forêts naturelles, l'histoire des forêts au fil des siècles dans les Vosges et les évolutions négatives de la sylviculture actuelle. Un débat animé a suivi entre la salle, les orateurs, et le responsable du Service Forêt Agence de Sarrebourg, Franck Jacquemin.

3 chasseurs attaqués par des militants AVA

Un communiqué de presse du 1^{er} novembre relate des faits dramatiques qui se sont déroulés en forêt de Lanoué, en Bretagne. Six opposants à la chasse du collectif AVA sont venus perturber la chasse et s'en sont violemment pris à trois jeunes chasseurs à courre. Roués de coups, les chasseurs ont dû être transportés à l'hôpital par les pompiers. L'un d'eux dans un état grave. « La colère de tous les veneurs de France est grande face à cette nouvelle agression qui vise notre jeunesse et intervient après de nombreuses autres, restées impunies. Voilà maintenant

un peu plus d'un an que des extrémistes viennent harceler les chasseurs à courre.

Ils font preuve d'une violence inouïe, psychologique tout autant que physique, que nous n'avons cessé de dénoncer. Ils franchissent aujourd'hui un nouveau cap : ils se radicalisent et passent du militantisme à des pratiques de terrorisme. Les chasseurs à courre ne peuvent plus admettre ces débordements désormais à haut risque ; ils en appellent aux Pouvoirs Publics qui doivent assurer la défense des droits des citoyens et protéger les chasseurs de ces activistes animalistes. » ●

Création de l'OFB, transfert de compétences

Réformes de l'examen du permis de chasser

La création de l'Office Français pour la Biodiversité, qui fusionne l'ONCFS et l'Agence Française pour la Biodiversité, bouleversera, dès publication des décrets d'application, l'organisation des tâches dévolues jusqu'à présent à l'Office et qui seront transférées aux Fédérations de Chasseurs. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2020

la délivrance des autorisations de chasser accompagné fera partie des attributions des Présidents de FDC, à la place du Directeur Général de l'Office.

Autre mesure : le retour au dispositif antérieur de délivrance du titre permanent du permis de chasser, c'est-à-dire la dotation au lauréat du permis de chasser d'une attestation de réussite, valable deux mois et valant permis de chasser. Le candidat ne paye les 30€ pour l'établissement du titre qu'en cas de réussite. ●

La nouvelle loi chasse prévoit que tous les chasseurs soient formés à la sécurité tous les 10 ans. Si l'on peut se féliciter de l'instauration d'une telle mesure, viennent maintenant les questions relatives à l'organisation de telles formations : contenu, durée, prix, attestation, assurance ?

La FNC travaille actuellement sur le sujet. Nous espérons avoir un aperçu du résultat de ces travaux début 2020. ●

EXPOSITION DES TROPHÉES

DE CERFS



ET DE DAIMS



**Le samedi 29 février et le dimanche 1^{er} mars 2020
Salle des Fêtes du Fronhof à Balbronn**

Les formations de la FDC 67 en 2019 et depuis 10 ans

L'organisation de formations est l'une des missions principales d'une fédération de chasseurs. Formations initiales tout d'abord, comme le permis de chasser par exemple, mais aussi complémentaires axées sur la sécurité des personnes ou des chiens, la sécurité alimentaire, les modes de chasse, l'organisation et les structures de chasse ou encore obligatoires comme les formations garde-chasse ou piégeage.

Permis de chasser et chasse accompagnée



Les futurs chasseurs en 2019

Bien que la saison de formation ne soit pas terminée (il reste encore un examen du permis de chasser en décembre), il est déjà possible de dresser un premier bilan.

Nous avons formé cette année 216 candidats (dont 12 candidats dans le cadre de la chasse accompagnée), soit une petite baisse de 30 par rapport à 2018. Toutefois, notre département est l'un des rares en France à avoir un nombre de candidats stable (en moyenne 250 candidats/an et 200 lauréats). Sur ces 216 candidats, 185 (161 hommes et 24 femmes) ont pour l'instant obtenu leur permis dont 14 avec la note maximale de 31/31. Toutes nos félicitations ! Nul doute que la session de décembre verra ses 42 inscrits réussir haut la main !

Comme on peut le voir sur ce graphique, le nombre de candidats formés n'est jamais descendu sous la barre des 200. Le nombre de lauréats suit la courbe, sauf en 2014 où, avec la réforme des examens et l'instauration d'un examen unique (parties pratique et théorique lors d'une même séance), les

résultats ont légèrement chuté. Le Bas-Rhin reste toutefois dans la moyenne nationale haute avec 70 % de réussite à l'examen.

Évolution du nombre de candidats formés au permis de chasser depuis 2009



Chasse à l'arc

L ACABR a encore formé cette année 44 candidats sur 2 sessions, l'une le 10 mars, l'autre le 6 octobre. La formation pratique a réuni 28 candidats le 7 avril 2019.



Évolution du nombre de candidats formés à la chasse à l'arc depuis 2009



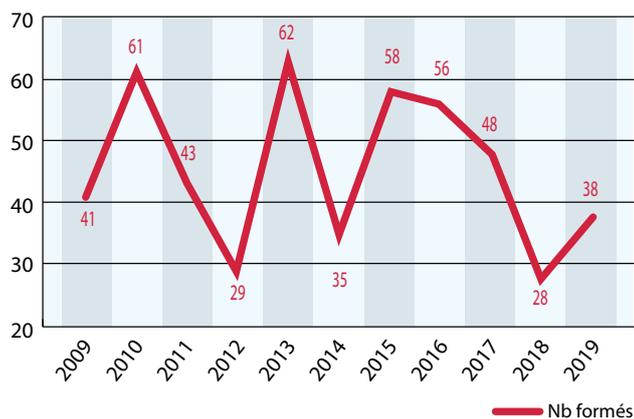
Sur le graphique (page suivante) montrant l'évolution des candidats formés dans le Bas-Rhin depuis 2009, il est à noter que jusqu'en 2011, les deux sessions annuelles de formation se déroulaient une fois dans le Bas-Rhin et une fois dans le Haut-Rhin.

Piégeage

Cette année a été un bon cru pour la formation piégeage avec 38 candidats formés sur 2 sessions (28 en 2018). C'est Romain Weinum qui a animé ces 2 sessions. M. Didier Pierre, Président de l'association des piégeurs, se chargeant de la partie pratique.



Évolution du nombre de candidats formés au piégeage depuis 2009



Nous notons que le nombre de candidats varie entre 30 et 60 par an. Les piégeurs agréés n'étant pas obligés de nous rendre compte de leurs prises et de la suite de leur « carrière », il nous est impossible de savoir si tous les formés sont toujours en activité.



Secourisme humain et canin

Depuis 2010, la FDC propose dans son catalogue une formation aux premiers secours (PSC1). 137 personnes ont bénéficié de cet enseignement, d'abord prodigué par le SDIS (pompiers) et depuis 2017, par des formateurs de la Protection Civile. Cette formation est offerte (valeur 60 €/personne) et les formés se voient remettre, en plus de leur diplôme, un écusson « *chasseur secouriste* » à velcro pour leur veste.

Le recours à la Protection Civile nous a également permis de découvrir une autre formation : le secourisme canin. 37 personnes ont depuis été formées sur 3 sessions. Cette formation nous paraît tellement indispensable au regard de tous les incidents ou accidents qui peuvent se produire, en chasse ou encore plus simplement à la maison, qu'elle mériterait d'attirer un peu plus l'attention des traqueurs et des chasseurs.

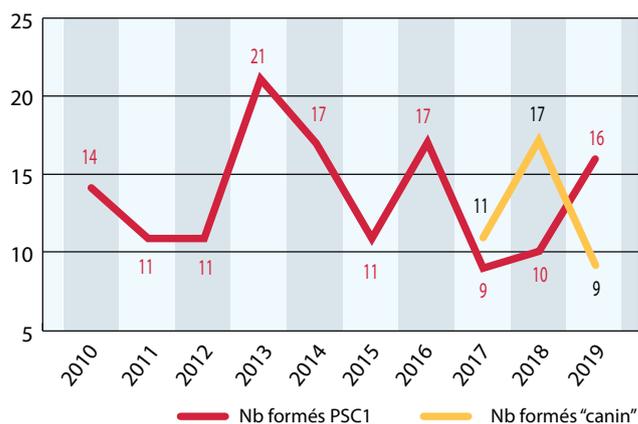


Simulation de malaise



Olaf à la peine

Évolution du nombre de chasseurs formés au secourisme humain et canin depuis 2010



Hygiène de la venaison

Il est d'usage qu'au moins une personne par équipe, souvent le garde-chasse ou le chef de battue ou le locataire, soit apte à pratiquer l'examen initial du gibier sauvage. Avec quelques 1200 lots de chasse et 800 locataires environ, l'on peut supposer que nous avons actuellement un effectif suffisant sur le terrain. Cela explique la baisse du nombre de candidats aujourd'hui. Toutefois, même si l'on n'est pas sûr de pratiquer, cette formation est toujours passionnante et instructive pour qui s'intéresse à l'évolution des cheptels de gibier. Savoir reconnaître les pathologies ou autres infestations du gibier ne s'improvise pas...

Depuis 2009, la FDC 67 a formé 1239 candidats; 700 rien que pour les 2 premières années avec en moyenne 15 sessions de formation par an. Formation obligatoire pour qui veut vendre son gibier, il existe maintenant un « carnet venaison » spécifique au petit gibier.

NB : les « carnets venaison » petit et grand gibier sont désormais payants (5 € / pièce).

Évolution du nombre de candidats formés à l'hygiène de la venaison depuis 2009



Chef de traque

Le SDGC 12/18 précisait : « lors des battues au grand gibier, il est interdit aux traqueurs ou conducteurs de chiens de porter une arme de chasse dans l'enceinte de la traque ». Toutefois, le chef d'une équipe de traqueurs, porteur d'un certificat attestant qu'il a suivi une formation sécurité spécifique, délivré par la FDC 67, a le droit de porter une arme déchargée dans l'enceinte de la traque. Cette formation doit être renouvelée tous les 3 ans. Composée d'une formation théorique, axée bien sûr sur la sécurité et d'un examen de tir avec résultat, cette formation a permis d'autoriser cette pratique à 700 personnes depuis sa création.

Le nouveau SDGC 19/25 a repris cette disposition en dispensant désormais les formés de renouveler annuellement leur examen de tir.

Ainsi, début octobre, la FDC a délivré 500 cartes à validité permanente aux chasseurs qui ont renouvelé régulièrement leur attestation. Si vous êtes dans cette situation et n'avez pas reçu cette nouvelle carte, merci de nous envoyer l'original avec les visas des opérateurs. À réception, nous vous enverrons une nouvelle attestation. Même démarche si vous

Évolution du nombre de chasseurs formés au port d'une arme non chargée dans la traque depuis 2012



n'avez pas validé par un passage au Cyné'Tir votre carte mais souhaitez en obtenir une nouvelle, il suffira de nous la demander et la faire valider par un opérateur lors d'une séance d'entraînement au Cyné'Tir.

En 2019, 33 personnes ont été formées.

Garde-chasse



La dernière session 2019

Cette année encore, la FDC 67 a formé 10 candidats sur une seule séance. Cette formation de 3 jours est animée par de nombreux formateurs (DDT, juristes, ONCFS, FDC, piégeurs). Elle propose un programme dense, imposé par la loi, et comporte 3 modules (notions juridiques de base, droits et devoirs du garde particulier, déontologie et techniques d'intervention). Cette formation connaît un déclin permanent (voir graphique ci-contre). En effet, depuis 2015, le cahier des charges des chasses communales n'impose plus aux locataires d'avoir un garde-chasse particulier. C'est la raison principale de la diminution du nombre de personnes formées. L'emploi d'un garde-chasse particulier assermenté repose donc sur le volontariat.

Évolution du nombre de candidats formés garde-chasse depuis 2009



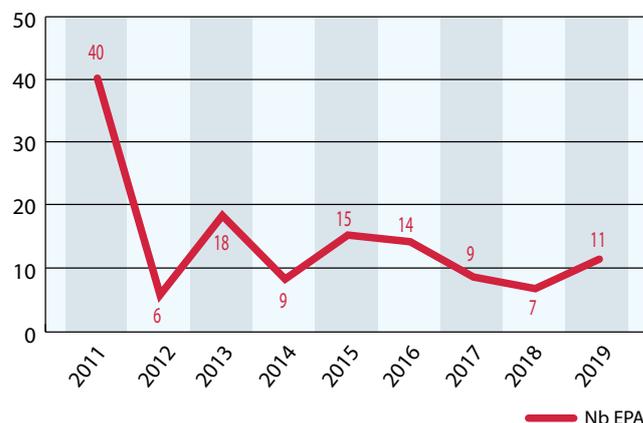
Équivalence au permis de chasser allemand (EPA)

Cette année, comme l'an dernier, une session a dû être annulée faute de candidats. Sur une seule session d'examen en septembre, 12 candidats se sont présentés, 11 ont été reçus.

Basé uniquement sur du tir avec résultat, cette épreuve, identique à celle réalisée par les chasseurs allemands pour l'obtention de leur permis de chasser, s'articule autour de plusieurs ateliers: tir au revolver à 7 m sur cible anatomique de sanglier, tir au fusil à 25 m sur "rabbit" et tir à la carabine (50 et 100 m). Un entraînement sérieux et régulier s'impose.

Le niveau de difficulté de l'examen explique, malgré la dextérité de nos chasseurs, le nombre peu élevé de lauréats. En 2011, année de sa création, 40 candidats avaient été reçus sur 4 sessions.

Évolution du nombre de chasseurs reçus à l'EPA depuis 2011



Président d'association

Cette année encore 9 personnes ont suivi avec le plus grand intérêt les explications de Mme Laurence Grisey Martinez, juriste à l'IDL. Dernière venue dans le catalogue des formations, il n'est pour l'instant

pas pertinent d'en dresser un bilan. Les futures relocations des baux de chasse en 2024 seront sûrement une bonne motivation pour les candidats à cette formation.

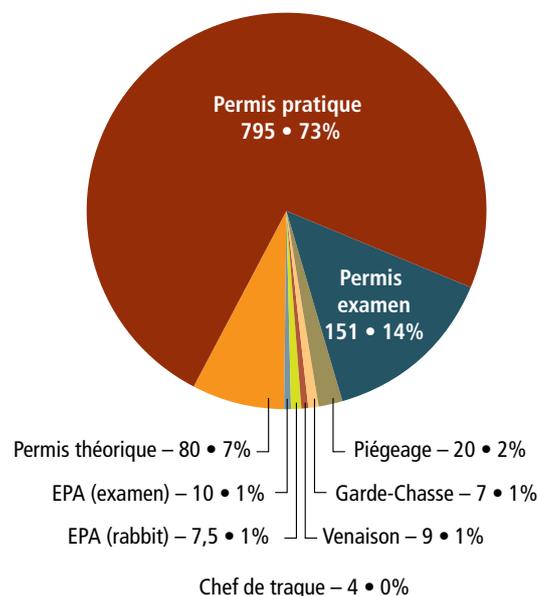
Et du côté des formateurs...

Pour la majorité des formations, ce sont les techniciens de la FDC qui animent les cours et suivent les candidats. Pour le permis de chasser, deux nouveaux personnels de la FDC 67 ont été formés et sont donc habilités à dispenser les cours pratiques. Il s'agit de MM. Alexandre Derrez et Emmanuel Schnitzler. Ils viennent donc étoffer l'équipe, en attendant que deux autres candidats formateurs bénévoles soient formés en 2020.

Voici un petit aperçu du temps consacré aux formations.

Le graphique ci-contre montre bien que la plus grande part est occupée par les formations pratiques (obligatoires et complémentaires) du permis de chasser (795 heures réparties sur 44 jours pour 2 personnels). Le permis de chasser occupe donc 95 % des 1 080 heures consacrées aux formations (soit 135 jours de travail, soit 27 semaines...).

Répartition des heures de formation pour le service technique en 2019



À ces chiffres, nous ne comptons pas le temps de préparation des séances (installations au Herrenwald et au Cyné'Tir pour le permis de chasser, entretien des armes, préparations des supports pour les formations théoriques, recherches et mises à jour des textes réglementaires, etc.).

Nous ne comptons pas non plus le temps dédié à la gestion administrative (réception des candidatures, saisie des dossiers, organisation des séances...). A titre indicatif, une session de formation au permis de chasser, à partir de l'inscription du candidat jusqu'au moment où il réussit son permis, mobilise une personne à temps complet (35 heures) pendant deux semaines.

DEMANDE DE FORMATION

Pour toute demande concernant les formations, merci de prendre contact avec

Alexandra Barthel-Dick
Tél. 03 88 79 83 81
Email : alexandra.bd@fdc67.fr

CETTE PAGE EST LA VÔTRE

Racontez-nous...

...un récit, une émotion, une anecdote, une recette de cuisine...*

Ami(e)s chasseuses et chasseurs, la chasse ne s'arrête pas au deuxième coup de trompe ! La chasse c'est aussi le partage, où tireurs et traqueurs se regroupent autour d'un bon repas, où les langues, tantôt sérieuses, tantôt légères, se délient. C'est aussi le retour à la maison où le gibier rapporté est paré et préparé avec le plus grand soin. Vous avez envie de partager tout cela avec nous ? Contactez-nous, nous nous ferons une joie de relayer vos histoires de chasse ou vos recettes.

** pour chaque histoire ou recette publiée, la FDC 67 vous offre une heure d'entraînement au Cyné'Tir*

INTÉRESSÉ(E)

Merci de contacter

Alexandra Barthel-Dick
Tél. 03 88 79 83 81 • Email : alexandra.bd@fdc67.fr

OPÉRATION DE PROMOTION DU GIBIER SAUVAGE

En octobre dernier le Parc Naturel Centre Nord de la Forêt-Noire a organisé une semaine d'action « Sanglier ».

« Chacun de nous peut manger consciemment. Aujourd'hui, les consommateurs s'inquiètent de la façon dont ils mangent et veulent agir de façon saine et durable en même temps. Le gibier est un cadeau de la nature. Nous ne pouvons pas manger de la viande de façon plus responsable et environnementale », a déclaré le ministre de l'Espace rural et de la Protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg, Peter Hauk, lors du lancement de l'opération. Il a rajouté que les produits de gibier sauvage en tant qu'aliments de haute qualité nutritionnelle, naturels et régionaux devraient être plus visibles.

Cette semaine d'action donnait le coup d'envoi d'une grande campagne de promotion menée par le Parc Naturel pour les produits issus de gibier sauvage, et plus particulièrement des sangliers. ●



Chasse et Révolution dans le Bas-Rhin

Au printemps 1789, les Alsaciens, comme tous les Français, sont appelés à se prononcer sur les réformes souhaitées. Parmi les revendications, figure l'organisation de la chasse.

La convocation des États généraux est l'occasion pour le peuple de proposer des réformes. Dans chaque village, les habitants rédigent des cahiers de doléances. Les revendications des Alsaciens en 1789 portent avant tout sur des questions fiscales, politiques puis forestières. Les préoccupations cynégétiques occupent une place très réduite dans les cahiers de doléances alsaciens, comme si la chasse ne posait pas de problème majeur à la population rurale. Quelques villages du Bas-Rhin évoquent cependant ce thème.

Trop de dégâts commis par le gibier

Les villageois se plaignent principalement des dégâts commis par le gibier comme à Oberhausbergen : « la communauté tient aussi pour nuisibles les exactions causées par le gibier et par les lièvres sur notre ban, vu que leur nombre est trop important et qu'ils causent de grands dégâts ». Il en est de même dans la ville voisine de Strasbourg. Les habitants de la Robertsau et du Neuhoef soulignent la quantité excessive d'animaux qui ravagent les champs qui avoisinent le Rhin et les forêts de la ville. Ils écrivent que le gibier peut détruire en une seule nuit toute l'espérance d'une

année de culture. Ils estiment que la valeur de leurs terres agricoles est ainsi considérablement diminuée. Ils réclament donc une limitation drastique du gibier. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, la capitale alsacienne ressemble encore à une ville à la campagne, sa proche banlieue est envahie par le gibier, en particulier, les lièvres.

Pas de remise en cause du droit de chasse

Si au niveau national la chasse est considérée comme un privilège aristocratique devenu insupportable aux yeux des roturiers, en Alsace le droit de chasse ne semble poser aucune opposition de principe. Peu



LA MUNICIPALISATION DU DROIT DE CHASSE

Les habitants de la ville de Sélestat demandent que la chasse soit affectée au bénéfice des revenus municipaux.

de seigneurs pratiquent personnellement la chasse, celle-ci est louée de gré à gré ou aux enchères. Ils emploient en outre des gardes-chasse qui sont aussi chargés de réguler les densités de gibier et d'éliminer les prédateurs. Quelques villages réclament néanmoins la fin du privilège de la chasse. Dossenheim-sur-Zinsel prétend posséder ce droit qui lui a été confisqué par le seigneur. En août 1789, les habitants écrivent : « il y a encore dix ans, les bourgeois avaient le droit de chasser le gibier dans les limites du fossé du village, ainsi que de pêcher dans la rivière et dans les eaux du moulin ». En réponse à leurs revendications, le seigneur leur concède le droit de pêche, mais il reste catégorique dans son refus de perdre le droit de chasse. Il prétend que « chaque automne, le gibier est pourchassé dans les limites du ban, protégeant ainsi les champs des habitants ». La même demande est formulée à Dorlisheim qui affirme que « la communauté jouissait du droit de chasse et demande le retour à cet ancien droit, ce d'autant plus que le gibier est la cause de beaucoup de dégradations ». Sans nier au seigneur le droit de disposer de la chasse sur le ban de Weinbourg, les habitants souhaitent des restrictions quant à son usage. Leur seigneur cède le droit de chasser gratuitement ou par location à des particuliers. La communauté villageoise de Weinbourg demande que ce droit de chasser soit réservé à un résident du village : « La chasse à Weinbourg ne devra plus être donnée à un étranger ». Cette demande est catégoriquement rejetée par le seigneur local qui soutient que « la seigneurie ne peut pas être limitée dans la



Les seigneurs emploient des gardes-chasse qui sont aussi chargés de réguler les densités de gibier et d'éliminer les prédateurs.



Pas de chasse pour les officiers des garnisons

Les cahiers de doléances révèlent aussi des tensions à l'égard de deux catégories de chasseurs : les gardes-chasse seigneuriaux qui sont globalement rejetés par les habitants et surtout les officiers des garnisons qui chassent de façon anarchique. Les habitants de Weinbourg réclament le droit de port d'armes pour les gardes champêtres « Les gardiens

des vignes de Weinbourg doivent à nouveau à l'avenir être autorisés à porter des fusils ». Cette disposition permet certes aux gardes, à l'approche des vendanges, d'éloigner les grives, mais les gardes pourraient être tentés d'abuser de ce droit et d'en profiter pour braconner. Cette demande est rejetée par les autorités seigneuriales : « ce point ne peut pas être accordé car il ne met pas seulement en cause la chasse, mais il va aussi contre le règlement de police ». La présence de garnisons est l'objet de continuel conflits entre les officiers et les autorités civiles, en particulier la noblesse alsacienne tout au long du XVIII^e siècle. Ce problème est soulevé par la noblesse du secteur de Colmar et de Sélestat. qui affirme que les soldats chassent impunément sans tenir compte de la réglementation. Les préoccupations cynégétiques occupent une place réduite dans les cahiers de doléances alsaciens de 1789, comme si la pratique de la chasse et l'abondance du gibier ne posaient pas de problème majeur à la population. Dans l'ensemble, les réclamations paraissent très modérées. Certes, la chasse est considérée comme un privilège, mais en réalité, elle est déjà largement pratiquée légalement par les notables. Les plaintes portent surtout sur les dégâts commis par le gibier dans les cultures. Les doléances de 1789 peuvent paraître parfois contradictoires en matière cynégétique, mais elles apportent aussi des suggestions intéressantes voire novatrices comme le droit de chasse lié au droit de propriété, la communalisation du droit de chasse ou la définition des dates d'ouverture. L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août et la législation révolutionnaire liant le droit de chasse au droit de propriété donneront provisoirement satisfaction aux paysans alsaciens.

Philippe Jéhin

FORMATION

Secourisme Adapté au Chasseur

Le 28 septembre dernier, 21 chasseurs ou futurs chasseurs ont pu participer au stage de « Secourisme adapté aux chasseurs », organisé par Christian Muller, Président du GGC de l'Ungersberg et Haut-Koenigsbourg, avec le concours de la FDC 67.

Présentée lors de l'AG 2019 du GGC par Cédric Charles, dirigeant de la société MTP (Méthode de Tir pour les Professionnels), le principal objectif de cette formation est d'apprendre, grâce à des instructeurs expérimentés, des explications claires, imagées et soulignées par des conseils faciles à mémoriser, les gestes, pragmatiques et simples, à mettre en œuvre sur une blessure pénétrante (par balle ou arme blanche). Basé sur l'expérience de secouristes militaires intervenant en milieu hostile, ce stage n'exige aucun prérequis et un protocole précis à appliquer en cas d'accident est proposé (ce qui permet de gagner en efficacité). En préambule, un rappel des consignes de sécurité, siglé ACDC, s'impose :

A. Une **A**rme est toujours considérée comme chargée.

C. Ne jamais pointer ou laisser pointer le **C**anon d'une arme sur quelque chose (animal ou personne physique) que l'on ne veut pas détruire. La sécurité est l'affaire de tous !

D. Garder le **D**oigt hors du pontet et de la queue de détente tant que les organes de visée ne sont pas alignés sur l'objectif.

C. Certitude de sa cible et de son environnement.

60 % des décès dus à ce type de blessures peuvent être évités lorsque la prise en charge est rapide et effi-



Réaction sur hémorragie

cace. La présentation commence par la description précise du kit de secours très compact et sous vide contenant, entre autres, garrot, gants, compresses stériles ou couverture isothermique. Il est à conserver à portée de main sur le terrain.

Les stagiaires apprendront à utiliser ce matériel adapté qui permettra de réagir vite sur une hémorragie massive (accessible ou non au garrot), à

traiter un orifice dans la cage thoracique et, plus globalement, à prendre la victime en charge.

L'auditoire est d'ailleurs très vite captivé car se succèdent pour chaque type d'intervention, une présentation théorique, une démonstration et la mise en pratique sur soi-même et sur autrui. À l'issue de la formation, chacun s'est vu remettre un kit de secours. Tous ont fait le vœu de n'avoir jamais à l'utiliser. Objectif atteint pour ce premier stage de « secourisme adapté aux chasseurs » organisé par le GGC qui, selon la demande, pourrait être reconduit.

Une journée constructive, conclue par un repas convivial offert

par Christian Muller et organisé par Mme Marie-Jeanne Thomas, toujours à pied d'œuvre afin que l'accueil de la société de chasse de Bassemberg-Lalaye et du GGC soit inoubliable.

Remarque : En complément du stage de secourisme, la société MTP peut animer sur demande et pour un territoire de chasse, un atelier de réflexion sur la mise en place d'un plan « accident ».

Vivez votre passion
en toute tranquillité!



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.



**ASSURANCES
GREBMAYER**

M. Didier GREBMAYER, Agent Général

67160 WISSEMBOURG

11 Rue de la République

Tél. 03 88 54 87 54

Mail: grebmayer.wissembourg@allianz.fr

MULTIRISQUE ASSOCIATION DE CHASSE

(Association - Groupement
Titulaire de Chasse)

• Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.

• Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues - rabatteurs - dégâts de gibiers - installation de chasse - menus travaux d'entretien et réparation Vente de venaison)

• Responsabilité Civile Dirigeants d'Association

• Protection Juridique Association

• Accidents corporels

MULTIRISQUE INDIVIDUELLE CHASSEUR

• Responsabilité Civile Chasse, entraînement aux tirs, conducteur de chien,

• Accidents corporels

Sécurité Chasse

• Dommages aux chiens

• Dommages aux armes de chasse



Armurerie

Tous vos cadeaux sont
chez EBER Distribution

Profitez de 20% de
remise sur tout le textile
(Sur présentation de ce
coupon)

Scheeni Wihnochde
Alles gueude
fers Jahr 2020!



11, rue des Prunelles

ZA des Prunelles

67120 Dorlisheim

Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00

www.hillman.fr

Immatriculés à l'Orias sous le n° 07 022 273 (site : www.orias.fr) - Exercer, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09



INAUGURATION DU NOUVEAU MAGASIN

Pour Fêter l'inauguration de son agrandissement,
l'Armurerie NATURA VALLEE vous accueillera à cette occasion

le Vendredi 13 Décembre 2019 avec nocturne jusqu'à 22h

Programme de la soirée :

- Participation de représentants des grandes marques de la chasse
Deerhunter, Swarovski, Zeiss, Blaser, Leica, Méopta, Leupold, Pulsar ...
- Présence du monde cynégétique par la fédération, l'ABRCGG, des conducteurs de chien de sang, des piégeurs ...
- De nombreuses promotions sur armes, lunettes, munitions, vêtements ...
- Un bon cadeau offert pour tout passage en caisse d'une valeur de 10% de vos achats
- Un cadeau à chaque client présent à cet événement
- Tombola à partir de 17h avec tirage au sort tous les quarts d'heure offrant de nombreux lots à gagner

Promo

139€



Gilet chauffant
Deerhunter Heat
avec batterie rechargeable

Ouvert le dimanche 15 décembre de 14h à 18h ainsi que le dimanche 22 décembre de 10h à 18h

Frédéric RENARD, à votre service.

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.

Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90

Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67) du 16 avril 2019 à 19h à Geuderthheim

Membres du Bureau présents:

Gérard LANG (Président),
Charles KLEIBER (2nd Vice-Président)

Administrateurs présents:

Patrick CAUSSADE,
Henri KASTENDEUCH,
Christian MULLER, Frédéric OBRY,
Michel PAX, Bernard SCHNITZLER

Absents excusés:

Gérard de GAIL (Administrateur,
pouvoir à Henri KASTENDEUCH),
Michel GEWINNER (1^{er} Vice-Prési-
dent, pouvoir à Charles KLEIBER),
Marc SCHIRER (Secrétaire, pouvoir
à Frédéric OBRY), Aliette SCHAEFFER
(Trésorière, pouvoir à Christian
MULLER), Hubert BURLET (Trésorier-
Adjoint, pouvoir à Bernard SCHNITZ-
LER), Pierre-Thomas SCHMITT
(Administrateur, pouvoir à Gérard
LANG), Roland SCHOEFFLER
(Administrateur, pouvoir à Patrick
CAUSSADE).

1. Approbation du compte-rendu du CA du 12/02/2019

Le compte-rendu du Conseil d'Admini-
stration (CA) du 12 février 2019 est
approuvé à l'unanimité.

2. Assemblée Générale du 27/04/2019 à Geuderthheim

Les propositions de résolutions et la
liste des droits de vote sont approuvées
à l'unanimité par les membres du CA.
Concernant le choix du Bureau de vote,
Mme Aliette SCHAEFFER est nommée
Secrétaire de l'Assemblée Générale,
Charles KLEIBER est nommé Assesseur.

3. Propositions de médaille

Les membres du CA approuvent à

l'unanimité la proposition de M. Joseph
LATT, secrétaire du GGC du Ried Sud
pour l'attribution de 2 médailles lors de
l'assemblée générale du 27 avril 2019.

4. Opération Perdreaux

Les membres du CA décident à l'unani-
mité de débloquer une somme d'envi-
ron 20 000€ pour la saison de chasse
2019/2020 pour l'Opération Perdreaux.

La FDC 67 offre à tous les locataires
de chasse de plaine qui souhaitent
participer à l'Opération Perdreaux,
75 kg de blé avec un forfait de 15
cts par kilo et par agrainoir à perdrix
équipé d'une trémie spiralée ainsi que
3 compagnies de 14 perdreaux âgés
de 14 semaines par lot de chasse pour
la campagne 2019/2020. Le nombre
d'agrainoirs par compagnie devra être
de 5. La FDC participera à l'achat des
cages de pré-lâcher à hauteur de 50 %.
En contrepartie, le locataire doit clô-
turer ses agrainoirs avec une clôture
électrique et s'engager à ne pas chas-
ser la perdrix pendant 2 ans sur son
territoire. Pour faciliter le contrôle, il
est indispensable de transmettre une
photo de chaque cage de pré-lâcher
dans son environnement et indiquer
la situation des cages de pré-lâcher et
des agrainoirs sur un plan de son lot
de chasse. La somme maximale payée
par la FDC 67 pour cette opération, au
locataire sera limitée à 3x le montant
des cotisations annuelles pour la cam-
pagne de chasse 2019/2020.

5. Opération Géotrappeur

Les membres du CA décident à l'una-
nimité de participer à l'achat de 40

«géotrappeurs». La participation du
piégeur devra être de 100€. La Fédéra-
tion paiera le complément (100€) par
«géotrappeurs» et versera donc envi-
ron 4 000€ à l'association des piégeurs.
La distribution des appareils se fera via
l'association des piégeurs.

6. Demandes de subventions

- Association des piégeurs : les
membres du CA approuvent à l'una-
nimité une subvention de 1500€.
- ACABR : les membres du CA ap-
prouvent à l'unanimité une subvention
de 500€.
- GGC Grand Ried de Beaumont : les
membres du CA décident de ne pas
accorder de subvention pour l'achat
d'un drone thermique (6 voix pour, 9
voix contre). En effet, le drone n'est
utilisable que par un nombre très res-
treint de locataires et ne bénéficie pas
à l'ensemble des locataires du GGC.

7. Départ en retraite

de notre Responsable du Service tech-
nique M. Patrick JUNG au 1^{er} octobre
2019. Il a été décidé à l'unanimité
de charger le Président de recruter
un technicien en remplacement de
Patrick JUNG.

8. Divers

Le conseil a étudié la lettre de l'ONF et
du Parc Régional des Vosges du Nord,
transmise à la DDT et à la MRAe afin de
décider des propositions de modifica-
tions à retenir pour le nouveau Schéma.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président
clôt la séance à 22h. ●



Lettre ouverte aux chasseurs de France

Chers amis chasseurs,

C'est avec une grande colère que je m'adresse à tous les chasseurs de France à la suite des accidents mortels survenus depuis le début de la saison de chasse. Huit personnes ont perdu la vie.

Je tiens tout d'abord à présenter mes plus sincères condoléances aux familles des personnes qui ont perdu un proche dans ces accidents dramatiques. La semaine dernière, Madame la secrétaire d'état Emmanuelle Wargon m'a convoqué au ministère pour évoquer ce sujet. À la suite de cet entretien, un courrier m'a été adressé me demandant d'agir auprès de chacun d'entre vous sur la sécurité à la chasse.

La chasse est une pratique à risque comme d'autres activités le sont. Nous le savons tous, et c'est pourquoi chaque fédération départementale des chasseurs s'efforce de vous rappeler sans cesse les règles élémentaires de sécurité que nous devons mettre en pratique de façon systématique dès que nous chassons. Le risque zéro n'existe dans aucun domaine, mais après analyse de



Il ressort qu'à chaque fois, ce sont bien des règles fondamentales de sécurité qui ont été totalement ignorées.

ces premiers accidents, il ressort qu'à chaque fois, ce sont bien des règles fondamentales de sécurité qui ont été totalement ignorées.

Ce constat est pour moi inacceptable ! Tirer sans identifier son gibier, ne pas respecter les angles de 30 degrés, se déplacer en file indienne avec une arme chargée, oublier de décharger son arme après la chasse, sont autant d'erreurs de pratique et de bon sens qui ne devraient pas arriver.

Je demande à chaque président de société de chasse, d'ACCA, de chasse

privée, mais aussi à l'ensemble des chasseurs qui pratiquent la chasse entre amis ou même seul, de relire les fondamentaux sécuritaires de notre pratique, en se disant que l'accident n'arrive pas toujours qu'aux autres. Il en va de notre crédibilité comme de l'avenir de notre passion. Il n'y a pas de sanglier ou de faisan qui vaille la mort d'une personne, et aucun chasseur ne sera jamais ridicule de prudence pour ne pas avoir tiré !

Je demande aussi à chacun d'entre vous de mettre en

retrait de vos chasses toute personne ayant une attitude contraire à une pratique totalement sécurisée. Je demande donc à chacun de méditer ces quelques lignes avant chaque début de chasse, et de les diffuser largement pour que nous n'ayons plus à connaître de tels drames.

Amitiés en St Hubert

Willy Schraen



La PPA aux portes de l'Allemagne

Véritables fléaux en Chine où 300 millions de porcs domestiques ont déjà été tués ou plus globalement en Asie où 350 millions d'animaux pourraient encore être abattus (et dont les conséquences néfastes commencent à se faire sentir avec une augmentation de 160 % du prix du porc), la PPA gagne du terrain vers l'est. Elle a fait son apparition aux Portes de Brandebourg, en Allemagne, où plusieurs cas ont été détectés. Les autorités françaises, avec la pose de près de 130 km de clôture pour environ 600 000 €, ont permis de bloquer la progression du virus, qui était apparu à la frontière belge, vers la France. Il ne manque plus maintenant que les 30 km de clôtures soudées, réclamées par la FDC 67 et destinées à isoler en quelques semaines un éventuel nouveau foyer. Par ailleurs, dans le cadre du réseau SAGIR, la FDC 67 s'est préparée à son éventuelle arrivée en achetant une remorque dédiée et a équipé l'ensemble des techniciens d'une tenue ad hoc. Une formation spécifique PPA à la manipulation des animaux contaminants complétera leurs compétences.

Les messes de St Hubert 2019



Le cerf et la croix

Fort-Louis

Après Roeschwoog, c'est en l'Église St Louis de Fort-Louis que le GGC de la Sauer Moder, a fêté la St Hubert. Tous ont pu apprécier le décor composé de branches de sapins et surtout du cerf de St Hubert portant la croix au milieu de ses bois.

La messe a été ponctuée de nombreux morceaux joués par le Rallye Trompes St Laurent de Holtzheim et de très beaux chants choisis par la chorale Ste Cécile. L'Ave Maria, joué à l'orgue et à la trompette a ému l'assemblée.

Dans son homélie, le Curé Roméro de Lima Gouvea émet le vœu que chacun prenne soin de la nature.

« Nous sommes au service de la Création, nous n'en sommes pas les maîtres ». Il fustige aussi nos mauvaises habitudes de consommation qui nous poussent à gaspiller toujours plus nos ressources et nous invite à plus de modération, notamment alimentaire.

À la fin de l'office et avant la très attendue bénédiction des chiens et autres animaux sur le parvis de l'église, Rudy Scheuer a chaleureusement remercié les personnalités et tous ceux qui toujours plus nombreux chaque année, ont, par leur contribution, fait de ce moment une fête. La soirée s'est terminée autour d'une collation alsacienne.

Strasbourg

Vendredi 25 octobre, dès 16h, une foule patiente se masse sur le parvis de la Cathédrale Notre Dame de Strasbourg. À leurs côtés, sonneurs et cornistes interprètent quelques fanfares pour les accompagner alors que quelques touristes, intrigués, rejoignent la file d'attente.

Les cornistes de l'ABRCGG, au pied du chœur, se tiennent prêts. Les regards se tournent lors de l'entrée des sonneurs de trompe, tout de rouge vêtus, précédant le clergé, alors que les cornistes entonnent « *Begrüßung* » et « *Hubertus Marsch* ».

Cette célébration, présidée par Mgr Luc Ravel, Archevêque du diocèse de Strasbourg, revêt un caractère exceptionnel. Le son du Rallye Trompes de Moselle Sarre, des Échos du Guirbaden, du Rallye Trompes Saint-Laurent



La cathédrale était comble.

de Holtzheim, de l'orgue, des cors de chasse, des voix cristallines ou plus graves des participants, tout concourt au recueillement.

Au cours de son homélie, M^{gr} Luc Ravel après avoir souligné son attachement aux corps d'armée et de gendarmerie,

rappelle que les merveilles de la nature sont des cadeaux de Dieu, la chasse trouvant sa principale justification dans la sauvegarde de la biodiversité. Un discours fort et éclairant à peine interrompu par le carillon mutin de l'horloge astronomique.

L'émotion est à son comble lorsque les premières notes de l'Ave Maria, interprété à la trompette par M. Charles Weber, s'élèvent des coursives au-dessus du chœur. Une ferveur palpable enveloppe l'assemblée sous l'œil bienveillant du cerf de Saint Hubert, émergeant des feuillages rappelant son milieu naturel.

L'archiprêtre M^{gr} Wackenheim, concélébrant cette cérémonie, veille à son bon déroulement avec un clin d'œil à notre terre d'attache, en alsacien.

Pour finir, M. Jean-Luc Ries, président des lieutenants de louverterie du Bas-Rhin, de l'Alsace et du Grand-Est, remercie le clergé de son accueil, le public et les personnalités présentes de leur participation, sans oublier les sponsors et les organisateurs pour leur implication sans faille.

Déjà, l'affluence grandit sur le parvis de la Cathédrale où nos amis les chiens fermement tenus par leurs maîtres, attendent la bénédiction dispensée par M^{gr} Luc Ravel.

L'émotion n'est pas moindre lors de l'accueil des personnalités à l'Hôtel de Ville, par M. Roland Ries maire de Strasbourg, Mme Seiler adjointe au maire et M. Jean-Luc Ries, et où le rayonnement des trompes et des cors de chasse, ponctué par quelques chants traditionnels, contribue comme tous les ans à faire de cet événement, un moment inoubliable.



La bénédiction des chiens sur le parvis



L'ensemble des sonneurs

Marienthal



Bénédictio des chiens



Rallye Trois Fontaines

C'est devant quelques 800 fidèles que les sonneurs de trompes du Rallye 3 Fontaines de Haguenau ont animé la célébration dédiée à St Hubert en la Basilique de Marienthal. Dans son homélie, le recteur Franck Guichard a rendu un hommage vibrant à la Création, à la nature et aux animaux et a

insisté sur le respect que chacun leur doit. Il a rappelé toute l'importance de chaque personne humaine dans un monde asphyxié par l'indifférence. Ensuite, Robert Weinum, président de la SLC a pris la parole. Il a remercié tous ceux qui se sont déplacés pour assister à cet office et rappelle que malgré le désamour du grand public envers les

chasseurs, la chasse doit être reconnue comme étant d'utilité publique. Une nature sans chasse ne resterait pas sans conséquences néfastes. Les chiens, qui étaient bienvenus dans l'église, ont reçu la traditionnelle bénédiction sur le parvis. La soirée s'est clôturée par un moment convivial organisé par la SLC de Haguenau-Wissembourg.

FILIÈRE VENAISON – NOUVEAU À INNENHEIM

Marchand de gibier « GIBAL - GE »



C'est à Innenheim, petit village de 1200 habitants, situé dans le Piémont des Vosges, niché au pied du Mont Sainte-Odile, qu'une nouvelle entreprise de vente de gibier a ouvert ses portes en novembre 2019. Cyril Wagentrutz, chasseur de 26 ans a racheté le fonds de commerce de l'entreprise GIBAL-GE créée en 2004 par Jacques Feidt de Molsheim. Pour transférer cette entreprise à Innenheim, Cyril Wagentrutz a bâti 90 m² de locaux réfrigérés à l'arrière du hangar agricole familial pour la découpe du gibier avec l'aide d'un boucher. L'approvisionnement des bêtes a lieu principalement le dimanche ou le lundi après les chasses,

par différentes associations de chasse du secteur. Après contrôle par les services vétérinaires de la livraison du jour, la viande peut être découpée et mise sous vide pour la commercialisation. 70 % de la viande est destiné aux grandes surfaces, 20 % est livré directement dans des restaurants des alentours et 10 % est vendu aux particuliers par le biais des marchés de Noël ou par le bouche à oreille.

Petit rappel: les balles d'abdomen ne sont pas acceptées à l'atelier de traitement de gibier. ●

Contact:
Sté GIBAL-GE • Tél. 06 16 45 91 29



Messe de St Hubert à Marckolsheim

Le 14 décembre 2019 à 18h30
Eglise St Georges à Marckolsheim

A l'issue de la cérémonie, vin chaud au profit* de



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
FONDÉE PAR FRÉDÉRIC OZANAM
MARCKOLSHEIM et environs

*Sous forme de plateau ou de dons en produits secs (conserves, huiles, café, sucre ou thé)



Organisée par
le Groupement Gynégétique
Ried Sud

www.ggcriedsud.com



ABRCGG

Les médaillés du Brevet Grand Gibier



16 candidats ont suivi les formations pratiques et théoriques dispensées de mars à juin 2019. Ils sont 11 à avoir obtenu la médaille OR option carabine, 1 médaille OR option arc, 1 médaille OR option vénerie, 2 médailles ARGENT option carabine.

Médaillés OR carabine

Hubert BRUMEL-JOUAN,
Major de promotion

...et par ordre alphabétique

Gabriel AMBERGER
Christian BARTHEL
Eric BOEHLER
Pierrot BRUN
Samuel CAMISAN
Henry de MIRAMON
Michel DENIEULLE
Julien DUFOUR

Daniel KEMPF
Jean-Dominique MARCO

Médaillée OR arc

Sandra HALBWAX

Médaillée OR vénerie

Alexandra BARTHEL-DICK

Médaillé ARGENT carabine

Serge FITSCH

Double médaillée ARGENT carabine et vénerie

Louise SCHWEINBERG ●

Dans le cadre
de la formation
du Brevet Grand Gibier 2020,
l'Association Bas-Rhinoise
des chasseurs de Grand Gibier
organise en date du

mercredi 5 février 2020
de 19h à 21h

une soirée information/ découverte du brevet

Salle de réunion du Cyné'Tir
à la FDC 67 ●

Les Chasseurs ont du Cœur



**Les Chasseurs
ont du Cœur**
InterProchasse

Dans le cadre de l'opération «Les Chasseurs ont du Cœur», Inter-Prochasse (qui assure la défense et la promotion de la filière chasse en France) remettra 480 faisans à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin.

Ce type d'opération devrait permettre à des personnes démunies d'avoir une alimentation plus sûre, plus saine et plus diversifiée. Les faisans seront dis-

tribués à des associations pour des repas de fêtes.

La dotation aura lieu à Strasbourg le 4 décembre en présence de M. Gérard Lang et de Mme Aliette Schaeffer, qui représenteront la FDC 67.

Encore une fois, les chasseurs prouvent que les mots solidarité et générosité ne sont pas vains. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés ●



SHOPPING DE NOËL

Pensez aux cadeaux "chasse"

Qui ne s'est jamais retrouvé à quelques jours du réveillon avec un cadeau manquant?
 Papa ou Maman? Papy ou Mamy? Grand frère ou grande sœur? Tonton ou Tatie?
 Pas de cadeau pour eux et pourtant un point commun: **ils chassent!**
 C'est l'occasion de leur faire un cadeau en rapport avec leur loisir préféré.

BON CADEAU POUR LE CYNÉTIR



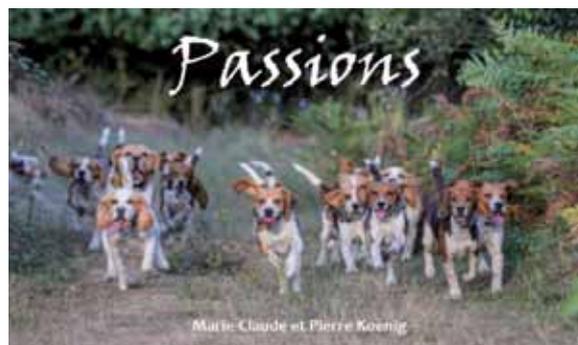
CONTACT: Valérie Villard • 03 88 79 83 80 • valerie.villard@fdc67.fr

LIVRES

Passions

Marie-Claude et Pierre Koenig

Changez de point de vue. Découvrez l'art de la chasse sous toutes ses coutures: de l'action, des scènes de vie, de l'émotion comme vous ne l'avez jamais vu. 200 pages de photos inédites au cœur de la passion des chiens courants.



Sortie le 13 juillet 2019 pour la grande manifestation "Chiens courants au cœur des terroirs" – Édition limitée – Disponible à la FDC 67 – 39€

La Bécasse des bois

Yves Ferrand et François Gossmann

Présentation de l'espèce, sa biologie, son cycle de vie et sa migration, constitue la première partie de cet ouvrage solidement documenté. La deuxième partie est consacrée à sa gestion et les moyens employés pour sa conservation. L'ensemble est émaillé de magnifiques photos et aquarelles. Avec un tel ouvrage, Scolopax rusticola n'aura plus aucun secret pour vous.



En vente à la FDC 67 – 10€

Comment mieux valoriser sa venaison

Pierre Zacharie et Eugène Mertz

Paru aux éditions Forma'Chasse Production



Disponible sur www.montbel.com – 20€

ÉQUIPEMENTS DE CHASSE

Pensez à nos annonceurs, leurs boutiques sauront vous séduire



PARMENTIER
imprimeurs

"Communiquons ensemble"

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + ROUTAGE & LOGISTIQUE
- + CO-PACKING & SERVICES

Parmentier imprimeurs

1 rue Gutenberg
67610 La Wantzenau

www.parmentier-imprimeurs.com

T 03 88 96 31 69 F 03 88 96 29 18



Certifié ISO 12047-2

BIWI

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION DU GIBIER

BIWI SA

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- info@biwi.ch
- www.biwi.ch



CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion

- Réparation toutes marques

- Mécanique - Carrosserie - Peinture

- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM

TÉL. 03 88 33 17 94

Email : andre.garage@wanadoo.fr

Mieux vaut s'entraîner au Cyné'Tir qu'aux trois premières battues sur du gibier vivant.



Plus de 60 films
tournés en conditions
réelles de battues



Tir à balles réelles

- Avec votre propre arme
- Avec nos armes de prêt

Tir au laser

- Carabine « laser » fournie

Sécurité

- Encadrement par deux opérateurs qualifiés
- Réglage de vos armes au tunnel de tir 100 mètres
- Munitions RWS Cineshot disponibles sur place



Cyné'TIR

TARIFS

Cyné'Tir

80€ par heure pour le groupe
(maximum 8 personnes)

Tunnel de tir: 15€ par 1/2 heure

Horaires d'ouverture

Cyné'Tir

du lundi au samedi de 9h à 22h,
le dimanche de 9h à 12h

Tunnel de tir

du lundi au vendredi de 9h à 19h,
avec un créneau gratuit
sans rendez-vous
le mercredi de 9h à 11h

Réservation

48 heures à l'avance

Valérie Villard - 03 88 79 12 77
valerie.villard@fdc67.fr

(en quelques clics sur www.fdc67.fr
avec possibilité de paiement au Cyné'Tir)

Règlement en ligne ou sur place

220 caractères maximum (espace compris). Délai de dépôt: le 10 du mois précédent la parution par courrier ou mail à : valerie.villard@fdc67.fr

CHIENS

- Vends chiots rouges de Hanovre père n° 040098100398536 et mère n° 250268501077328 de bonne lignée 6 femelles et 4 mâles. Pour plus de renseignements : 06 16 71 37 28
- Vends chiots teckel noirs nés le 04/09/19, 6 femelles, 1 mâle. N° du père : 239967/34581 Tél : 03 88 72 45 89

ARMES/OPTIQUES

Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs A partir du 1^{er} août 2018 :

A) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

B) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le Ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA. Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

- Chasseur achète armes anciennes : fusils, revolvers, pistolets D2 uni-

quement, baïo, sabres, casques, etc... dagues allemandes 2^{ème} guerre mondiale – Tél. 06 82 86 97 85

- Vends Blaser R8 Silence Grade 4 Gaucher intégrale Neuve 30.06 Jamais utilisée. Prix : 4000€ Valeur neuve 6200€ – Tél. 06 33 22 08 11
- Vends carabine Mauser Stutzen cal. 8x64S. Prix : 800€ Tél. 06 85 30 69 18

• Vends Vernet Carron LA 300 W Lunette Meopta R 1 3/12/56 + Buschnel 1-424 – Savage Axis 222W Bushnell 3940 Baik. C 12 Epec Mono Winchester Trap. Diamond grade C12 détente mono Tél. 06 62 24 53 81

- Vends mixte bétinsoli cal. 12,7x65 avec stecher monté d'une lunette fixe Swarovski 6x42 très fiable 1100€ à débattre – Tél. 06 16 33 15 62
- Vends carabine PFEIFFER SR2 F (ultra courte) calibre 270 WSM avec lunette DOCTER 3-12x56, parfait état, mallette alu + munitions. Cause cessation chasse. Prix : 2800€ Tél. 06 82 90 64 68

• Vends carabine Remington gaucher intégral cal 243 lunette Tasco3-9x40 démontable 800€, Heym gaucher intégral cal 9,3x62 lunette Leo Adler3-9x58 réticule lumineux démontable 1 500€ Tél. 06 87 30 11 55

- Vends express Heim B26 – 8x57 IRS avec lunette Schmidt Bender 1 ¼ x4, très bon état, peu servi. Prix : 2 500€ - Fusil superposé Impérator 20/76 Mag, très bon état. Prix : 600€ – Tél. 06 36 55 83 70
- Carabine Mauser M66 calibre 7X64 Excellent Etat + Montage amovible pivotant + Zeiss DIVARIZ 1.5-6X42 (quelques traces). Prix ensemble 2600€. Frais enregistrement arme à la charge de l'acquéreur – Tél. 06 79 67 01 19

DIVERS

- Vends agrainoir autoporté APV très bon état. Prix 450€ Tél. 06 30 93 83 02

• Vends GPS Bushnell Back-Track, jamais servi. Prix neuf : 120€, vendu 60€ – Tél. 06 95 57 67 93

- Vends Fiat panda 4x4, année 85, 74000 km d'origine, bon état général, révisé, CT ok 2500€ Tél. 06 86 58 36 14

• Vends TOYOTA 4X4 Land Cruiser 177 D 4D BVA Lounge – couleur blanc nacré – 5 portes – Diesel - dxBVA – Attelage, siège chauffant – Intérieur cuir – Caméra de recul-Radar AV et AR – 110500 km – Prix : 38 500€ – Tél. 07 85 79 00 40

- Vends Canne Pirsch Primos Tigger Gen 3. Très bon état quasiment neuve. Prix : 110€ – Tél. 06 79 67 01 19

CHASSE

• Belle chasse proximité Saverne cherche partenaires sérieux pour compléter équipe conviviale. Territoire d'environ 1000 ha, forêt et plaine. Cerfs, chevreuils, sangliers Tél. 06 74 53 42 80

• Chasse 1400 ha Vosges du Nord, sangliers, chevreuils, cerfs, 10 battues/an, ambiance conviviale, garderie, chambre froide, abri de chasse, cherche partenaire / part battue disponible – Tél. 07 71 66 00 65 le WE ou après 20 h

• Recherche partenaire pour secteur Niederbronn, territoire de 600 ha dont moitié sortie de forêt, pourvu de nombreux postes de tir, chalet et chambre froide à disposition. Pourvu en sangliers et chevreuils. 4 battues/an – Tél. 06 02 73 79 34

• En forêt de Haguenau, recherchons 2 partenaires pour compléter notre équipe conviviale et passion-

née, respectueuse de l'éthique et des règles de sécurité. Beau territoire avec équipements en place – Tél. 06 02 50 13 39

• Chasse 2 000 ha entre Molsheim et Schirmeck, recherche 1 partenaire sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne – Tél. 06 85 40 56 78 en soirée

• Chasse Vallée de la Bruche 850 ha riche en cervidés, sangliers, chevreuils, cherche partenaire pour compléter notre équipe conviviale. A disposition : 2 chalets de chasse, chambre froide. Contactez-nous par tél. au 06 82 13 83 02 pour découvrir notre territoire

• Chasse communale en Alsace Bossue de 450 ha dont 90 ha de forêt attenante au massif cherche partenaire sérieux pour affût et battue Tél. 06 84 07 97 47

• Cherche partenaire pour saison 2020/2021 et plus, dép. 67/57, gros plan de chasse : cerf, sanglier, chevreuil, affût et pirsch, 4 battues de 3 jours, chalet de chasse et garde plein temps. Très beau territoire, possibilité part battue – Tél. 06 59 22 44 08

• Cherche garde-chasse à plein temps, connaissances cynégétique exigées, cerf, sanglier, chevreuil. Voiture et logement fournis, grand territoire – Tél. 06 85 20 86 47

• Cherche pour entrée à convenir 1 partenaire sur territoire de 1200 ha dont 400 ha forêts, bosquets, taillis, cours eaux, chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique de chasse + esprit d'équipe indispensables. Secteur Erstein-Benfeld Tél. 06 11 18 00 72

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

ÉPHÉMÉRIDE

DÉCEMBRE

1	déc.	06h59	à	17h36
5	déc.	07h04	à	17h34
10	déc.	07h09	à	17h33
15	déc.	07h14	à	17h33
20	déc.	07h17	à	17h35
25	déc.	07h19	à	17h37

● 12 déc. ● 26 déc.

JANVIER

1	jan.	07h21	à	17h43
5	jan.	07h20	à	17h47
10	jan.	07h19	à	17h53
15	jan.	07h16	à	18h00
20	jan.	07h12	à	18h07
25	jan.	07h07	à	18h15

● 10 jan. ● 24 jan.

FÉVRIER

1	fév.	06h59	à	18h26
5	fév.	06h53	à	18h32
10	fév.	06h45	à	18h41
15	fév.	06h37	à	18h49
20	fév.	06h28	à	18h57
25	fév.	06h19	à	19h05

● 9 fév. ● 23 fév.

NISSAN X-TRAIL

1.6 dCi 130 5 PL N-CONNECTA

386,69€
PAR MOIS

EN LOCATION LONGUE DURÉE⁽¹⁾



ROULEZ MOINS CHER AVEC LE CRÉDIT MUTUEL



Location NISSAN X-TRAIL 1.6 dCi 130 5 pl N-Connecta
à partir de **386,69 € par mois⁽¹⁾**

ASSISTANCE ET MAINTENANCE INCLUS.

Crédit Mutuel

(1) Location de longue durée d'une NISSAN X-TRAIL 1.6 dCi 130 5 pl N-Connecta pour une durée de 60 mois et un kilométrage contractuel total de 75 000 km. Première mensualité de 1 209,99 € TTC suivie de 59 loyers mensuels de 386,69 € TTC (dont 44,59 € au titre des prestations de maintenance et assistance et 15,40 € au titre de l'assurance décès et incapacité de travail facultative), hors frais d'immatriculation, de malus éventuel et de frais de mise à la route. Le loyer ne comprend pas l'assurance perte financière d'un montant mensuel de 14,87 €, habituellement proposée. Frais de dossier : 150,00 € TTC.

Loyers donnés à titre indicatif et calculés sur la base du montant hors taxes de la facture définitive adressée par le fournisseur à CM-CIC Bail. Premier loyer exigible dès la mise à disposition du véhicule et payable d'avance par prélèvement. Police d'assurance obligatoire couvrant la responsabilité civile du locataire et tous risques de dommages pouvant atteindre le véhicule. Le locataire a la faculté d'adhérer aux polices d'assurance groupe souscrites par CM-CIC Bail en sa qualité de mandataire en opérations d'assurance (conditions générales des polices d'assurance consultables sur demande). Dans ce cas le règlement des primes d'assurances est prélevé mensuellement avec le loyer financier.

Conditions financières de Mars 2019 sous réserve des taxes applicables. Conditions générales consultables en Caisse. Offre non cumulable réservée aux personnes physiques pour toute location longue durée d'une voiture de tourisme neuve.

La commande du véhicule par CM-CIC Bail est réservée aux clients basés en France Métropolitaine (hors Corse). Les produits de Location Longue Durée, de Location avec Option d'Achat avec entretien et d'entretien seul ne peuvent être souscrits par des locataires basés hors France Métropolitaine. Sous réserve d'évolution de la législation fiscale, des tarifs constructeurs et de la configuration définitive du véhicule. Sous réserve de disponibilité du véhicule. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Informations et visuels non contractuels.

Service de CM-CIC Bail : CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 35 353 530 euros – Établissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution – Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 09 046 570 (www.oriass.fr) – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – Code NACE 6491Z – N° TVA intracommunautaire FR 77 642 017 834 – Site internet : www.cm-cic-bail.com.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – No ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.oriass.fr), contrats d'assurances de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

BUFFENOIR

A R M U R E R I E

DÉPOT VENTE
UN MOYEN EFFICACE
DE VENDRE SON ARME

ARMES NEUVES

Expérience chez
**HOLLAND & HOLLAND
AND PURDEY**



STAND DE TIR DE 100 M
sur place pour le réglage de vos armes sans
rendez-vous durant les heures d'ouverture.

**RÉPARATION
& FABRICATION**
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

36 Impasse de la Gare • 67640 LIPSHEIM • Tél : 03 88 68 16 96
info@armurerie-buffenoir.fr • www.armurerie-buffenoir.fr